

## COMMUNE DE SAINT-THURIEN

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012

Etaient présents : Joël DERRIEN, Ginette MINIOU, André PENVERN, Bruno JAFFRE, Pascale JEGOU, Sabine FLOC'H, Françoise GOLIES, Carole DUFEUX, Guy BOURHIS, Christine KERDRAON, Pierre SCOARNEC et Jean-René FLATRES.

Absent excusé : Pascal LOUVREL.

Le compte-rendu de la réunion du 10 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

#### **1°) Comptes de gestion 2011 :**

Les comptes de gestion 2011 des budgets « Commune », « Service eau et assainissement » et « Transport scolaire », établis par M. LAMER, receveur, sont approuvés à l'unanimité.

#### **2°) Comptes administratifs 2011 :**

Les comptes administratifs 2011, dont vous trouverez ci-dessous les résultats, sont approuvés à l'unanimité.

Budget principal :

- Excédent de fonctionnement de 199.521,51 €
- Excédent d'investissement de 16.676,86 €

Budget « eau et assainissement » :

- Excédent de fonctionnement de 34.112,05 €
- Excédent d'investissement de 191.126,93 €

Budget « transport scolaire » :

- Excédent de fonctionnement de 5.142,69 €
- Excédent d'investissement de 51.415,31 €

#### **3°) Affectation des résultats 2011 :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2011 de la façon suivante :

Budget principal :

- Affectation à la section d'investissement de 123.859,04 €
- Report en section de fonctionnement de 75.662,47 €

Budget « eau et assainissement » :

- Affectation à la section d'investissement de 8.348,38 €
- Report en section d'investissement de 25.763,67 €

Budget « Transport scolaire » :

En raison du transfert de la compétence à la COCOPAQ, le Conseil Municipal décide de clôturer le budget « transport scolaire » et d'affecter les résultats au budget principal :

- Affectation à la section de fonctionnement de 5.142,69 €
- Affectation à la section d'investissement de 51.415,31 €

#### **4°) Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2012 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour 2012 tels qu'indiqués ci-dessous :

- |   |         |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation                           | 10,71 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 12,34 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 30,82 % |

**5°) Arrêté des budgets primitifs 2012 :**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrêté les budgets primitifs 2012 de la façon suivante :*

*Budget principal :*

*La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 973.289,16 €*

*La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 691.776,51 €*

*Budget « eau et assainissement » :*

*La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 170.461,67 €*

*La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 496.315,03 €*

**6°) Echange et acquisition de terrains à Roz-Roudou :**

*Il est précisé que Monsieur André PENVERN, conseiller municipal concerné par cette affaire, n'a pas participé à la discussion ni au vote.*

*Afin de régulariser la situation de la Voie Communale n° 9 dite de « Ty-Roudou » construite dans les années 1970, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 11 voix « pour » :*

- *émet un avis favorable à l'échange amiable de 1.295 m<sup>2</sup> de terrain entre les Consorts PENVERN et la Commune de SAINT-THURIEN,*
- *émet au avis favorable pour l'acquisition de 987 m<sup>2</sup> de terrain aux Consorts PENVERN et de 520 m<sup>2</sup> de terrain aux Consorts LE GALL au prix de 0,30 € le m<sup>2</sup>,*
- *dit que les frais d'actes (notaire et géomètre) seront à la charge de la Commune.*

*Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 3 avril 2012*

*Le Maire,*

  
*Joël DERRIEN.*

